

VIGNES (ARMAND-ALEXANDRE-THÉODORE-ASTOIRE), représentant en 1818 et en 1819, député de 1876 à 1877, né à Pamiers (Ariège) le 4 août 1812, mort à Pamiers le 8 septembre 1877, fils d'un président du tribunal civil de Pamiers, fut reçu avocat à Toulouse, et se fit inscrire au barreau de Pamiers. Connu pour ses opinions républicaines, il fut nommé, à la révolution de 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Pamiers, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 7, par 21,313 voix (65,072 votants, 71,717 inscrits). Il prit place à la Montagne, fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le droit au travail, pour l'impôt progressif, contre les deux Chambres, pour l'amendement Grévy, pour le remplacement militaire, contre la proposition Râteau, pour la diminution de l'impôt du sel, contre la suppression des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et des ministres. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 6^e et dernier, par 16,193 voix (15,957 votants, 77,491 inscrits), il reprit sa place à l'extrême-gauche, se prononça contre la loi Falloux-Fariou sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai, protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, fut arrêté, relâché au bout de quelques jours, et revint plaider au barreau de Pamiers. La révolution du 4 septembre 1870 le fit, pour quelques semaines, sous-préfet de Pamiers. Candidat aux élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871), il échoua dans son département avec 19,977 voix sur 46,559 votants, fut élu, le 8 octobre suivant, conseiller-général du canton de Pamiers, et devint député de Pamiers, aux élections du 29 février 1876, par 10,315 voix (18,711 votants, 23,738 inscrits), contre 8,368 à M. de Saint-mac. Il s'assit à l'extrême gauche, vota pour l'annulation plénière, et fut, les 363 qui refusèrent un vote de confiance au cabinet du 16 mai. Il mourut un mois avant le renouvellement de la Chambre dissoute.

VIGNOLLE (MARTIN, COMTE DE), député en 1824, né à Massillargues (Gard) le 13 mars 1763, mort à Paris le 13 novembre 1824, entra, en 1780, comme cadet-gentilhomme au régiment de Bavois-lusaurerie. Capitaine au moment de la Révolution, il fit la campagne de Savoie avec le général Anselme, devint adjudant-général en 1794, se battit à Saorgio et à l'assaut du col de Tende, devint chef d'état-major de l'aile droite de l'armée d'Italie, puis de Schérer, se distingua à Borghetto, et, quand le général Bonaparte prit le commandement de l'armée d'Italie, fut nommé adjoint au général Berthier, chef d'état-major. Il assista à Dego, à Montenotte, à Monlivi, comme chef de brigade, envoya au gouvernement une adresse d'adhésion au 18 fructidor, fut chargé de négocier le traité avec le roi de Sardaigne, se signala à Lodi, à Castiglione, et fut promu général de brigade. Blessé à Arcole, il dut quitter le service actif et commanda la place de Crémone, puis le Milanais jusqu'au traité de Campo-Fornio. Après le départ de Bonaparte, il devint ministre de la guerre de la République cisalpine, alla, lors de la deuxième coalition, garder les passages des Apennins en Toscane pour protéger le retour des troupes, et fut chargé par Moreau, après Novi, d'organiser à Nice des bataillons de renfort. Après le 18 brumaire, auquel il s'était montré très favorable, il devint secrétaire général du département de

la guerre, dont Berthier était ministre, puis reçut l'ordre d'aller organiser à Dijon les divisions de l'armée de réserve; il occupa Milan, et, après Marengo, reçut le commandement de la Lombardie. Chef d'état-major de l'armée de Hollande en février 1803, général de division le 27 août suivant, grand-officier de la Légion d'honneur le 19 févrière au XII, il fit la campagne de 1805 comme chef d'état-major du 2^e corps, sous les ordres de Marmont, qu'il suivit en Dalmatie. Chevalier de l'Empire le 20 juin 1803, il assista à Essling, perdit un œil à Wagram, et fut créé comte le 31 décembre 1809. En 1812, lors de la rupture avec la Russie, il organisa le contingent italien, resta dans la péninsule, devint chef d'état-major du prince Eugène, et prit part, non sans gloire, à la campagne de 1813-1814. La Restauration le fit membre de la commission chargée d'examiner les services des émigrés. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il commanda, après Waterloo et pendant quelques jours, la 15^e division militaire; mais il fut mis à la retraite en vertu de l'ordonnance du 1^{er} août 1815. Nommé conseiller d'Etat, préfet de la Corse le 14 mars 1818, il donna sa démission le 15 décembre 1819, devint président du collège électoral d'Alais, et fut élu, le 25 février 1821, député du 2^e arrondissement électoral du Gard (Saint-Hippolyte), par 187 voix (293 votants, 356 inscrits), contre 101 à M. Beaupoil de Saint-Aulaire. Il prit place parmi les ministériels et mourut peu de jours après, d'une entérite. On a de lui: *Précis historique des opérations militaires de l'armée d'Italie en 1813 et 1814*, par le chef d'état-major de cette armée (1817).

VIGNON (PIERRE, CHEVALIER), député en 1789, né à Neuilly (Seine) le 19 novembre 1736, mort à Paris le 7 février 1823, « fils de Pierre Vignon, et de Marie-Jeanne Lesguilliez », négociant, ancien juge consulaire, fut élu, le 13 mai 1789, député du tiers aux Etats-généraux par la ville de Paris, avec 208 voix. Il prêta le serment du Jeu de paume, et vota silencieusement avec la majorité. Rallié au 18 brumaire, il devint adjoint au maire du 10^e arrondissement de Paris le 18 ventôse an VIII, et président du tribunal de commerce. Chevalier de l'Empire du 21 décembre 1808.

VIGNON LAVERSANNE (ANDRÉ-ANTOINE-ALEXIS), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) le 11 janvier 1759, mort à Montélimar (Drôme) le 15 décembre 1837, suivit la carrière des armes, et quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel. Nommé sous l'Empire receveur de l'enregistrement à Montélimar, il fut élu, le 19 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 51 voix sur 71 votants. Sa carrière politique prit fin avec la courte session de cette législature.

VIGUIER (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, était avocat à Toulouse quand il fut élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux Etats-généraux par la sénéchaussée du Languedoc (Toulouse), avec 759 voix (799 votants). Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume, parla sur la réunion des circonscriptions à l'Assemblée l'arrestation du comte de Toulouse-Lautrec, auteur présumé de troubles, chercha inutilement à défendre la municipalité

de Toulouse, et fut membre du comité des recherches et du comité d'aliénation. Il disparut de la scène politique après la session.

VIGUIER (ANTOINE-CATHERINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Etienne (Loire) le 27 avril 1770, mort à Carcassonne (Aude) le 13 mars 1826, fils du précédent et de dame Marie Borrel, était avocat à Carcassonne. Il fut, le 16 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Aude, avec 24 voix (49 votants, 233 inscrits). Sa carrière parlementaire prit fin avec la session.

VIGUIER (JACQUES-PAUL-CHRISTOPHE), représentant en 1849, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 9 mars 1782, mort à Bourges (Cher) le 30 juillet 1858, se fixa dans cette dernière ville et y exerça la profession d'armurier. Inscrit, le 13 mai 1849, sur la liste républicaine avancée du Cher, il fut élu, le 6^e et dernier, représentant de ce département à l'Assemblée législative, par 31,889 voix (61,469 votants, 82,313 inscrits). Il siégea à la Montagne, et, sans paraître à la tribune, s'associa par ses votes à toutes les motions du parti démocratique. Il opta contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, fut compris dans le décret d'expulsion du 9 janvier 1852, et revint mourir à Bourges.

VILAR (EDOUARD-PAUL-YVES-QUANÉRIQUE), député depuis 1885, né à Pradès (Pyrénées-Orientales) le 26 juillet 1847, se fit inscrire au barreau de Pradès, devint bâtonnier, maire de la ville (1881), et conseiller général des Pyrénées-Orientales pour le canton d'Olette (1877). Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de ce département, et élu au scrutin de ballottage, le 1^{er} sur 3, par 27,153 voix (39,931 votants, 56,601 inscrits), il siégea à la gauche radicale, soutint la politique du cabinet Floquet, vota l'expulsion des princes, la surtaxe sur les céréales, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1899), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes. M. Vilar a présidé le conseil général de son département depuis 1897.

VILCOCCO (ANTONIN), député au Corps législatif de 1863 à 1867, né à Paris le 11 septembre 1822, mort à Paris le 5 février 1867, entra dans l'administration. Sous-préfet de Sancerre le 10 juillet 1848, de Bar-sur-Aube en 1850, de Vervins en 1852, il donna sa démission en 1862, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Élu, le 1^{er} juin 1863, député de la 3^e circonscription de l'Aisne au Corps législatif par 23,750 voix (36,575 votants, 43,651 inscrits), contre 10,410 à M. Debrottonne, député sortant, et 2,029 à M. Chazéray, il siégea dans la majorité, mourut en février 1867, et fut remplacé, le 17 mars suivant, par M. Piette.

VILFEU (EDOUARD-GUILLEAUME), représentant en 1871, né à Laval (Mayenne) le 10 juin 1810,

avoué dans sa ville natale et adjoint au maire sous le gouvernement de juillet, donna sa démission de ces dernières fonctions en 1848. Il n'exerça sous le second empire aucune charge publique, en raison de ses opinions orléanistes. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 7, par 62,829 voix (72,952 votants, 93,155 inscrits), il prit place au centre droit, se fit inscrire au cercle Colbert et à la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il échoua aux élections générales du 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Laval, avec 730 voix contre 6,295 à l'Élu, M. Leconte, républicain, et 3,713 à M. Lorigère, et ne se représenta plus.

VILLAIN (JEAN-LOUIS-HENRI), représentant en 1871, député de 1876 à 1886, né au Catelet (Aisne) le 27 décembre 1819, mort au château de Mont-Saint-Martin (Aisne) le 19 janvier 1896, s'établit très jeune comme raffineur à Mont-Saint-Martin, et acquit rapidement une fortune considérable. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 11, par 46,017 voix (87,823 votants, 157,845 inscrits), il prit place à la gauche républicaine, fut rapporteur de la commission des sucres, et vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Saint-Quentin, par 9,523 voix (10,982 votants, 16,005 inscrits), il reprit sa place à gauche, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent, au 16 mai, le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,141 voix (13,153 votants, 16,176 inscrits), contre 2,683 à M. Blain, et, le 21 août 1881, par 7,799 voix (11,297 votants, 17,801 inscrits), contre 2,573 à M. Monnantouil socialiste, il continua d'appuyer la politique de la majorité républicaine, et fut rapporteur (juin 1884) de la proposition de M. E. Robert sur les sucres. En mars 1881, la Chambre avait rejeté une proposition qu'il avait présentée avec M. Nadaud, sur la limitation des heures de travail, comme « attentatoire à la liberté du travail. » Il échoua au Sénat, dans l'Aisne, le 6 janvier 1885, avec 315 voix sur 1,374 votants, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Aisne, fut réélu député, au second tour, le 5^e sur 8, par 63,530 voix (117,821 votants, 117,808 inscrits). Il mourut trois mois après.

VILLAR (NOËL-GABRIEL-LUCE DE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 décembre 1748, mort à Paris le 29 août 1826, fils d'un chirurgien de Toulouse, entra dans la congrégation des Doctrinaires, et devint en 1786 recteur du collège de la Flèche. Ayant adopté les principes de la Révolution, il fut nommé, le 29 mars 1791, dans l'église de la Trinité à Laval, évêque constitutionnel de la Mayenne, en remplacement de M. Thomassin Des Vauxponts, vicaire général de l'évêque de Dol non acceptant. Élu, le 6 septembre 1792, député de la Mayenne à la Convention, le 7^e sur 8, par 240 voix (400 votants),

il répondit dans le procès du roi, au 3^e appel nominal : « Je suis convaincu que la peine de mort infligée à un criminel quelconque est absolument contraire à la nature et à la raison. Je suis convaincu que la stabilité d'une république bien fondée ne dépend ni de la vie ni de la mort d'un individu, et que tuer un tyran a toujours été la dernière ressource de la tyrannie. Je vota pour que Louis XVI soit déteuu pendant la guerre, et, qu'après cette époque, il soit banni à perpétuité. » Il se prononça en outre contre l'appel et pour le sursis, et fit partie du comité de l'Instruction publique, au nom duquel il demanda et obtint, le 25 messidor an III, le maintien du Collège de France. Le 18 fructidor, il fit rendre un décret accordant un secours de 243,000 livres à cent dix-huit savants, littérateurs, artistes ou à leurs veuves et descendants. Cette liste comprenait notamment : Anquetil-Duperron, Fontanes, le sculpteur Houdon, les nièces de Fénelon et la petite-fille du peintre Lebrun. Le 25 vendémiaire an IV (27 octobre 1795), il lut à la Convention un rapport sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, dans lequel il réclamait la suppression des fonctions de bibliothécaire, et déléguait l'administration de la Bibliothèque à un comité de huit conservateurs ayant chacun 6,000 livres d'appointements. Peu de temps après (10 décembre 1795), il fut nommé membre de l'Institut pour la classe de littérature et beaux-arts. Appelé, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention à siéger au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit peu remarquer, se rallia au coup d'Etat de brumaire, et fut élu (4 nivôse an VIII), par le Sénat conservateur, député du Lot-et-Garonne au Corps législatif; il en sortit en 1806. Villar remplit ensuite les fonctions d'inspecteur général et de membre du conseil de l'Université, et mourut à 78 ans, accablé d'infirmités.

VILLARDI. — Voy. **MONTLAUR** (MARQUIS DE).

VILLARET (JEAN-CHRYSOSTOME-ANDRÉ-IGNACE, BARON DE), député en 1789, né à Rodez (Aveyron) le 25 janvier 1739, mort à Paris le 9 mai 1824, était vicaire-général de Rodez, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue. Il se réunit à l'Assemblée en même temps que la majorité de son ordre, vota contre l'adjonction des villages aux municipalités, proposa de réduire à 24 les administrateurs de département, fut adjoint au comité de règlement, membre du comité des finances et du comité de correspondance, et refusa de prêter le serment constitutionnel. Après le Concordat, il fut nommé évêque de Casal, et créé baron de l'empire le 28 mai 1809.

VILLARET DE JOYEUSE (LOUIS-THOMAS, COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Auch (Gers) le 27 mai 1750, mort à Venise (Italie) le 24 juillet 1812, fut destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique; mais son goût pour le métier des armes l'emporta. Il s'enrôla dans les gendarmes du roi, qu'il quitta à la suite d'un duel dans lequel il tua son adversaire, et entra, en 1766, dans la marine. La protection de M. de Ternay, son parent, alors gouverneur de l'Île-de-France, le fit nommer lieutenant de vaisseau en 1773; il fit campagne dans la mer des Indes, se distingua à Goudolour, reçut de Suffren le commandement de la frégate la *Naxade* qui soutint, en 1782

huit heures de combat et ne se rendit aux Anglais qu'au moment de couler bas. Décoré de Saint-Louis pour ce fait d'armes, il alla ensuite à Batavia pour traiter avec la Compagnie hollandaise, montra dans ces négociations beaucoup d'énergie, et, en 1791, apaisa les troubles de Saint-Domingue. Capitaine de vaisseau, il resta au service, quoiqu'un peu partisan de la Révolution; il fut promu, en 1793, contre-amiral, et placé, au mois de septembre suivant, à la tête de notre dernière flotte. « Je sais que Villaret n'est qu'un aristocrate, avait dit Jeanbon-Saint-André en le présentant pour ce poste, mais il est brave, et il fera son devoir. » Après quelques mois passés à organiser la flotte, il mit son pavillon sur la *Montagne*, et se rendit (16 mai 1790), avec Jeanbon-Saint-André, à la rencontre d'un convoi de grains qui venait d'Amérique. Il croisa dans la direction du convoi attendu, mais, le 28 mai, ce fut l'amiral Howe qui se présenta avec une flotte supérieure. Le 29 mai (10 prairial an II), Villaret put dégager son arrière-garde vivement attaquée par les Anglais; pendant les journées des 30 et 31 mai, un brouillard empêcha les deux flottes de s'aborder, malgré les renforts qu'elles avaient reçus; le 1^{er} juin (13 prairial), le combat s'engagea, mais une fausse manœuvre du *Jacobin* permit à Howe de couper la ligne française. Le vaisseau la *Montagne* fut entouré et faillit être pris, pendant que le *Vengeur* et l'*Impétueux* coulaient plutôt que de se rendre. Les Anglais cessèrent les premiers le feu, la flotte républicaine ne les poursuivit pas, et Villaret, après avoir dispersé la croisière ennemie, du 10 juin au 22 juin, put enfin faire entrer à Brest le convoi de grains si impatientement attendu. Le 23 juin 1796, il eut à lutter, à Groix, contre la flotte de l'amiral Bridport, et, malgré ses efforts, perdit trois vaisseaux. Adversaire de l'expédition d'Irlande, il fut remplacé à Brest par Morard de Galles (1796). Élu, le 22 germinal an V, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, par 292 voix (284 votants), il prit place parmi les modérés, dénonça les dilapidations des agents du gouvernement aux colonies, devint secrétaire du Conseil le 1^{er} messidor an V, proposa d'autoriser le Directoire à envoyer de nouveaux agents à Saint-Domingue, parla de l'état déplorable des équipages de la flotte, fit un rapport en faveur de Surcouf, et appuya de son vote et de sa parole le projet sur les institutions militaires. Attaché au parti de Clichy, il fut condamné à la déportation au 18 fructidor, parvint à échapper aux poursuites, et se rendit ensuite volontairement à l'île d'Oléron, lieu d'exil assigné aux déportés contumaces. Le gouvernement avait déjà du reste donné mainlevée du séquestre mis sur ses biens. Rallié au 18 brumaire, Villaret-Joyeuse reprit aussitôt du service actif. En l'an IX, il fut nommé commandant des forces navales dirigées contre Saint-Domingue, mais il y arriva trop tard pour pouvoir agir efficacement. Capitaine-général de la Martinique le 13 germinal an X, membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, grand-officier le 25 prairial, grand-aigle le 13 pluviôse an XIII, il resta, après Trafalgar, sans communication avec la France, et soutint au Fort-Bambou, à la Martinique, un bombardement d'un mois (30 janvier-24 février 1809). Dépourvu de tout secours, il dut rendre l'île aux Anglais. Blâmé par le conseil d'enquête, il fut, en 1811, approuvé par l'empereur qui le nomma gouverneur général de Venise; il y mourut d'une hydropisie. Il avait été créé comte par Napoléon en 1808.

VILLARS (JEAN-JOSEPH-BAPTISTE), député au Corps législatif en 1809, né à Pact (Isère) le 7 août 1751, mort à Vienne (Isère) le 21 novembre 1812, « fils à sicut Antoine Villars et à demoiselle Marguerite Girard », était président du tribunal civil de Vienne, quand il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de l'Isère au Corps législatif. Il mourut au cours de la législature.

VILLE-SUR-ILLON. — Voy. LACÉPÈDE (COMTE DE).

VILLEBANOIS (FRANÇOIS DE), député en 1789, né à Châteauroux (Indre) le 29 novembre 1718, mort à une date inconnue, était curé de Saint-Jean-le-Vieux quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États Généraux par le bailliage du Berry. Il siégea obscurément dans la minorité, refusa de prêter le serment ecclésiastique, signa la protestation du 12 décembre 1791, contre les décrets de l'Assemblée, et disparut de la scène politique après la session.

VILLEBLANCHE (RENÉ-ARMAND-LEVASSEUR DE), député en 1789, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 11 décembre 1749, mort à Paris le 26 août 1830, s'engagea de bonne heure dans la marine, et devint major de vaisseau, puis capitaine de la 1^{re} compagnie des bombardiers de Rochefort et chevalier de Saint-Louis. Elu, le 2 avril 1789, député suppléant aux États Généraux par la colonie de Saint-Domingue, il fut admis à siéger, le 20 avril 1790, en remplacement de M. Thebaudière, démissionnaire; il se montra hostile à la Révolution, écrivit à l'Assemblée pour déclarer qu'il croyait devoir s'abstenir d'assister aux séances, et prêta néanmoins le nouveau serment après la fuite du roi. On croit qu'il émigra après la session.

VILLEBRUNE (JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER-PIERRE-JACQUES LE SAIGE DE LA), député de 1828 à 1839, né à Bédou (Ille-et-Vilaine) le 7 septembre 1774, mort à Dol (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} janvier 1833, émigra à la Révolution, fut nommé, le 4 septembre 1815, conseiller de préfecture à Rennes, et devint ensuite secrétaire-général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Candidat à la députation le 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement électoral d'Ille-et-Vilaine (Saint-Malo), il échoua avec 117 voix contre 132 à Félou, M. Garnier-Dufougeray; mais il fut élu, dans le même arrondissement, le 8 mai 1828, en remplacement de M. Garnier-Dufougeray, dont l'élection avait été annulée, par 138 voix (251 votants, 285 inscrits), contre 106 au député sortant. Il prit place dans la majorité royaliste, refusa de voter l'Adresse des 221, et ne se représenta pas en 1830.

VILLEDIEU DE TORCY (WЛАДИМИР-НИКОЛАС-УИЛІАН, MARQUIS DE), député de 1846 à 1848 et de 1852 à 1859, né à Renéménil, commune de Cauvécourt (Calvados) le 21 août 1802, mort à Paris le 2 avril 1870, était propriétaire à Landignon (Orne) et maire de cette commune. Elu, le 1^{er} août 1846, député du 5^e collège de l'Orne (Domfront), par 330 voix (579 votants, 631 inscrits), contre 238 à M. Aylies, il siégea jusqu'à la révolution de février dans la majorité conservatrice qui soutint le ministère Guizot. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Villedieu de Torcy, rallié à la politique de L.-N. Bonaparte, fut candidat officiel au Corps législatif (29 février 1852), dans la 3^e circonscription de l'Orne: il fut élu député par 20,462 voix (21,400 votants,

40,517 inscrits), contre 183 à M. Ducot-Dosvaux, soutint le régime impérial et obtint sa réélection, le 22 juin 1857, par 14,403 voix (20,241 votants, 31,453 inscrits), contre 5,310 à M. Hamard, ancien représentant, et 230 à M. de Vaucelle. M. Villedieu de Torcy mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 30 octobre 1859, par M. Arthur de la Ferrière.

VILLEDIEU DE TORCY (КАРЛАЕЛ-АІМЕ, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1860 à 1869, né à Paris le 16 mars 1826, mort au château de Bois-Claireau (Sarthe) le 14 octobre 1883, fils du précédent, propriétaire et membre du conseil général de l'Orne, se présenta, le 22 avril 1860, dans la 3^e circonscription de ce département, et fut élu, avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif par 16,153 voix (31,608 votants, 40,093 inscrits), contre 13,420 à M. Arthur de la Ferrière, en remplacement de ce dernier dont l'élection avait été invalidée. M. Villedieu de Torcy vota, comme son père, avec la majorité impérialiste, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 23,839 voix (26,746 votants, 40,497 inscrits), contre 2,151 à M. Roche. Il se représenta sans succès le 24 mai 1869, et n'obtint que 12,073 voix contre 17,813 à Félou, M. Gévelot, de l'opposition. Le 14 octobre 1877, il ne réunit comme candidat conservateur à la députation dans la 2^e circonscription de Domfront que 133 voix contre 11,300 à Félou M. Gévelot, député sortant, des 363, et 114 à M. Lefébure.

VILLEFRANCHE (LOUIS-JOSEPH-GUY-HERCULE-DOMINIQUE TULLE, MARQUIS DE), député de 1816 à 1823 et pair de France, né au château de Looze (Yonne) le 25 septembre 1768, mort au château de Looze le 31 octobre 1847, était, avant la Révolution, capitaine aux carabiniers de Monsieur. Il émigra en 1791, servit à l'armée des princes, rentra en France avec les Bourbons, et devint maréchal de camp (1815), et inspecteur général des gardes nationales du département de l'Yonne. Elu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de ce département, par 104 voix (183 votants, 238 inscrits), et réélu, le 1^{er} octobre 1821, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Yonne (Villeneuve-le-Roi), par 195 voix (255 votants, 333 inscrits), il prit place à droite, vota contre la responsabilité des ministres, approuva la motion du comte Mac-Carthy sur la vente des biens du clergé, et se prononça pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Il fut aussi rapporteur de la commission des forêts, se plaignit de leur destruction, et demanda que l'on rétablît l'ancienne administration forestière. Nommé pair de France le 23 décembre 1823, il siégea dans la majorité royaliste, et quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, pour ne pas prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe.

VILLEFRANCON (PAUL-AMBRIOISE FRÈRE, COMTE DE), pair de France, né à Besançon (Doubs) le 12 août 1751, mort à Besançon le 27 mars 1823, « fils de messire Claude-François-Ambroise Frère, seigneur de Villefrancon, conseiller au parlement de Franche-Comté, et de dame Jeanne-Antoinette-Thérèse-Magdelaine Boudret », entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en Sorbonne, et fut nommé, en 1778, vicaire général de l'archevêque de Besançon. Il émigra à la Révolution, et refusa, à son retour, l'évêché de Saint-Flour; il venait d'accepter, sous la Restauration, celui de Chalons-sur-Saône, quand Mgr de Pressigny, archevêque de

Besançon, obligé de passer une partie de l'année à Paris en qualité de pair, le prit pour coadjuteur (12 août 1821) avec succession future, sous le titre d'archevêque d'Adana *in partibus*. Devenu archevêque de Besançon en mai 1823, M. de Villefrancou s'appliqua à l'administration de son diocèse, et fut nommé conseiller d'Etat et pair de France (23 décembre 1823). Il vota constamment avec la majorité royaliste et mourut d'une attaque d'apoplexie au cours d'une tournée pastorale. On a de lui : *Catéchisme sur le célibat ecclésiastique ; Des Prétendues lumières du commencement du XIX^e siècle, en opposition avec le bon sens et la vérité, etc.*

VILLEGONTIER (LOUIS-SPIRITON FRAIN, COMTE DE LA), pair de France, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 25 janvier 1776, mort en sa terre de Villegontier le 2 juin 1819, « fils de René-Joseph Frain, chevalier, seigneur de la Villegontier, la Tendrais, le Bécher, et autres places, et de dame Mélanie-Renée-Louise Fournier de Pellais », entra à l'école polytechnique en l'an III, à la création, mais refusa de prendre du service et se retira dans ses foyers. Il vécut en dehors de la vie publique pendant la durée de l'empire, fut nommé, le 1^{er} septembre 1814, officier de la garde nationale à cheval de Paris, le 2 août 1815 sous-préfet de Versailles, et perdit cet emploi le 1^{er} janvier 1816, en vertu de l'ordonnance qui supprimait les sous-préfectures des chefs-lieux de département. Président de la commission de liquidation de Versailles (30 janvier), il fut appelé, le 14 mai 1816, à la préfecture de l'Allier, puis, le 8 octobre 1817, à celle de Ille-et-Vilaine. Chevalier de la Légion d'honneur (4 mars 1818), pair de France (5 mars 1819), il conserva ses fonctions administratives sur un ordre exprès du roi jusqu'en 1824, et devint, en 1826, premier gentilhomme du duc de Bourbon. A la Chambre haute, il siégea parmi les ultras, et fut membre de la commission du recrutement, du monopole du tabac, et de la loi du sacrilège. Il continua de siéger à la Chambre haute sous le gouvernement de Louis-Philippe.

VILLEGONTIER (PIERRE-MARIE-SÉBASTIEN-GÉRARD FRAIN, COMTE DE LA), député en 1877, de 1881 à 1882 et sénateur, né au château de la Villegontier (Ille-et-Vilaine) le 10 janvier 1811, propriétaire et conseiller général de ce département, prit part, comme officier des mobiles bretons, à la guerre franco-allemande en 1870, et se présenta, le 20 février 1876, à la députation dans l'arrondissement de Fougères ; il obtint 8,405 voix monarchistes contre 9,600 à l'élu bonapartiste, M. de Dalmas. M. de la Villegontier fut plus heureux le 14 octobre 1877, dans la même circonscription ; élu député de Fougères, avec l'appui du gouvernement du 16 mai, par 9,601 voix (18,925 votants, 21,892 inscrits), contre 9,057 à M. Rogor-Marvaise, républicain, il vit son élection invalidée par la majorité, se représenta le 3 mars 1878, et échoua cette fois avec 8,089 voix contre 9,911 à l'élu républicain, M. Riban. Le 21 août 1881, il regagna son siège par 9,114 voix (18,106 votants, 22,187 inscrits), contre 8,836 au député républicain sortant. Mais, de nouveau invalidé, il fut battu, le 29 janvier 1882, avec 9,113 voix contre 9,129 à l'élu, M. Riban. L'élection de ce dernier ayant été annulée à son tour, M. de la Villegontier tenta encore la fortune électorale, le 30 avril de la même année, et n'obtint que 6,799 voix contre 12,313 à l'élu républicain, M. de la Ribouillère.

Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice d'Ille-et-Vilaine, il échoua avec 69,680 voix sur 123,291 votants. Il se fit élire sénateur de ce département, le 5 janvier 1888, par 612 voix (1,153 votants). M. de la Villegontier a pris place à droite et s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VILLÈLE (JEAN-BAPTISTE-GUILLAUME-MARIE-ANNE-SÉRAPHIN-JOSEPH, COMTE DE), député de 1815 à 1823, ministre et pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 11 avril 1773, mort à Toulouse le 13 mars 1851, « fils de messire Louis-François-Joseph de Villèle, seigneur de Courtonnem et de Campoliac, et de dame Anne-Louise de Blanc de la Galzardie », fit ses études au collège de Toulouse, fut reçu à l'école de marine d'Alais, prit place, le 16 juillet 1788, à Brest sur la corvette la *Bayonnaise*, puis fut caserné à l'hôtel des gardes-marine, où « l'on était logé, nourri, peigné, blanchi et instruit moyennant cinquante livres par mois. » Embarqué, en juillet 1789, sur la frégate l'*Engageante*, il partit pour Saint-Domingue, et, de retour à Brest le 31 décembre 1790, rembarqua sur la *Cybèle*, le 20 avril suivant, et partit pour les Indes. Arrêté comme suspect, à l'île de France, sous la Terreur, il y tomba malade, fut remis en liberté après le 9 thermidor, et partit en 1796 pour l'île Bourbon, où il devint régisseur des propriétés de M. Desbassyns de Richemont (*Voy. ce nom*), dont il épousa la fille le 13 avril 1798. Grâce à cette alliance, il devint membre de l'assemblée coloniale. De retour à Toulouse en 1807, il n'avait pas encore fait élection de domicile, lorsque l'empereur le nomma maître de Morville et conseiller général de la Haute-Garonne : « Ces gens-là, disait Napoléon, ne peuvent vouloir que le sol tremble. » M. de Villèle remplit ces fonctions, auxquelles s'ajoutèrent celles de président de canton, jusqu'à la Restauration. En 1811, il embrassa avec enthousiasme la cause des Bourbons, publia alors, en faveur du pouvoir absolu, contre la Charte et une Chambre élective, des *Observations sur le projet de constitution*, fut nommé maire de Toulouse par le duc d'Angoulême (juillet 1815), et fut élu, le 22 août suivant, député du grand collège de la Haute-Garonne par 89 voix sur 165 votants et 261 inscrits. Dans la Chambre introuvable, il prit part de préférence aux discussions financières, parla contre les dangers de la centralisation au point de vue de l'administration des biens communaux, fut rapporteur de la loi électorale, proposa une loi transitoire autorisant les collèges électoraux à faire les élections au cas où la Chambre actuelle serait dissoute par le roi, fut rapporteur du budget en 1816, s'éleva contre les engagements pris par la Charte envers les créanciers des gouvernements précédents, et vota constamment avec la majorité ultraroyaliste. Réélu, le 4 octobre 1816, par 115 voix sur 204 votants et 253 inscrits, il devint, dans la Chambre nouvelle, le chef de l'opposition de droite, attaqua la loi électorale, proposa deux degrés d'élection, combattit maintes fois les ministres tant à la tribune que dans le *Conservateur*, au nom des prérogatives royales diminuées ou compromises, donna sa démission de maire de Toulouse en 1819, vota contre le cumul des traitements

contre les empaunts, contre la loi de recrutement, contre la censure, et finit par déplacer la majorité en sa faveur. Nommé membre du cabinet, avec le titre de ministre d'Etat sans portefeuille (21 décembre 1820), il trouva cependant dans le ministère une force de résistance qui lui fit donner sa démission de ministre (25 juillet 1821). Réélu député, le 1^{er} octobre 1821, dans le 3^e arrondissement électoral de la Haute-Garonne (Villefranche) par 161 voix (238 votants, 291 inscrits), contre 76 à M. Chaptive négociant, candidat à la présidence et vice-président de la Chambre à l'ouverture de la nouvelle session, M. de Villèle prit une grande part à la discussion de l'Adresse, obtint une rédaction hostile au ministère, le renversa avec l'appui de la gauche, et entra dans le nouveau cabinet avec le portefeuille des Finances (15 décembre 1821). Administrateur habile bien plus qu'homme d'Etat, il s'attacha la majorité par l'ordre et la clarté qu'il mit dans l'administration des finances, par son souci exclusif des intérêts présents, sa déférence à répondre à toutes les objections, une grande facilité de raisonnement, une simplicité d'argumentation accessible à tous, et, en somme, avec un sincère esprit de modération, le sentiment très pratique des besoins du pays. Il fit son possible pour éviter la guerre d'Espagne en 1823, renversa M. de Montmorency dont les engagements l'avaient rendu nécessaire, céda à la pression de la majorité et notamment du groupe Picot en acceptant, contracta un emprunt avec la maison Rothschild au prix de 89 fr. 55, le prix le plus élevé qu'eût encore atteint la rente, et profita des succès financiers et militaires de l'expédition pour renouveler intégralement la Chambre. Le roi l'avait créé comte le 17 août 1823, et président du conseil des ministres le 7 septembre suivant. Le 25 février 1824, M. de Villèle fut réélu député de Villefranche à l'unanimité des votants, 157 voix sur 243 inscrits. Les élections n'amènèrent à la Chambre que 19 députés de gauche, et le président des conseils fut assuré du concours inébranlable des « trois cents de M. de Villèle ». Le milliard des émigrés était impérieusement exigé par la majorité royaliste ; ce fut pour y subvenir que M. de Villèle proposa la conversion de la rente, qui avait dépassé le pair, situation qui obligeait l'amortissement à racheter au-dessus du pair des rentes vendues précédemment à un taux sensiblement inférieur. L'opération était donc en soi excellente, mais sa connexité avec le projet du milliard des émigrés souleva contre elle l'opinion publique. L'opposition de droite et de gauche s'en fit une arme ; à la Chambre, la conversion réunit encore 238 voix, contre 145 ; mais, à la Chambre des pairs, où M. de Châteaubriand avait parlé contre, elle fut rejetée par 128 voix contre 94. M. de Châteaubriand fut brutalement congédié du ministère des Affaires étrangères. A la session suivante, M. de Villèle réussit à faire voter une convention facultative. Le nouveau roi Charles X avait continué au ministre la confiance que lui avait accordée Louis XVIII, mais les exigences du parti réactionnaire rendaient la situation de plus en plus difficile. La loi du sacrilège, l'influence patente de la Congrégation, des procès de presse, la loi sur le droit d'aïeuses, la présentation de la « loi d'amour » contre la presse, furent autant de concessions au parti de la cour, et valurent au cabinet et à son chef un regain d'impopularité qui ne manqua aucune

occasion de se manifester. La revue de la garde nationale, le 27 avril 1827, se passa aux cris de : « A bas les ministres ! » La garde nationale fut dissoute le lendemain, et M. de Villèle dut se résoudre à dissoudre la Chambre ; pour diriger les nouvelles élections, il prit, le 13 octobre, le portefeuille de l'Intérieur, tout en conservant la présidence du conseil. Réélu député, le 17 novembre suivant, par 124 voix (160 votants, 213 inscrits) contre 33 à M. de Cambon, il se trouva, à la nouvelle Chambre, en face d'une majorité hostile, qui le renversa (décembre). Les nouveaux ministres mirent pour condition de leur entrée aux affaires l'envoi de M. de Villèle à la Chambre des pairs, où son influence était moins à craindre. Il refusa d'abord, mais finit par céder aux instances du roi (4 janvier 1828). A la Chambre, M. Labbey de Pompières proposa la mise en accusation du « ministère déplorable », proposition qui n'aboutit pas, en raison de l'opposition faite à la mesure par le cabinet Martignac. Le rôle politique de M. de Villèle était terminé. Lors de la retraite de M. de Martignac, il donna, paraît-il, au roi, des conseils de prudence qui ne furent pas écoutés ; il se retira à Toulouse après la chute de la branche aînée, et publia, en 1830, dans la *Gazette de France*, des articles remarquables sur la situation financière et contre le suffrage universel. Il mourut à l'âge de 81 ans.

VILLÈLE (GUILLAUME-AUBIN, COMTE DE), pair de France, né à Carman (Haute-Garonne) le 12 février 1770, mort à Bourges (Cher) le 27 novembre 1841, entra fort jeune dans les ordres, et ne prit aucune part à la révolution. Nommé, en 1817, évêque de Verdun, en septembre 1820 évêque de Soissons, et en 1824 archevêque de Bourges, il fut élevé, le 5 décembre de cette dernière année, à la dignité de pair de France ; il siégea constamment dans la majorité.

VILLEMEN (BERTRAND-LOUIS-ANTOINE-CHARLES-MARIE), député de 1810 à 1824 et de 1830 à 1834, né à Lorient (Morbihan) le 21 décembre 1775, mort à Ploemeur (Morbihan) le 21 août 1853, entra, à peine âgé de 14 ans, dans les dragons volontaires de Lorient, et y devint successivement brigadier (5 février 1793), maréchal des logis (1^{er} septembre 1793), sous-lieutenant (15 pluviôse an III), et lieutenant (21 messidor an VIII) ; sa conduite héroïque lui avait mérité une citation au *Moniteur*. Il quitta le service au début du Consulat, et revint à Lorient où il s'occupa d'industrie. Capitaine de la garde nationale en 1803, il commanda, le 29 mai de cette même année, une garde d'honneur à cheval formée à Lorient pour recevoir l'empereur. Conseiller municipal de la ville (21 septembre 1808), adjoint au maire (16 mai 1809), commandant de la 3^e cohorte de la garde nationale mobile du Morbihan (5 mars 1813), il devint, en janvier 1814, chef des cohortes de la garde mobile de Lorient, et, aux Cent-Jours, mit ses troupes à la disposition de Napoléon. L'empereur le décora de la Légion d'honneur et l'employa à Paris où il resta jusqu'à la seconde Restauration. Arrêté alors comme patriote et exilé dans le Midi, il échappa aux rigueurs de la réaction royaliste, grâce à l'intervention de Fouché, dont il avait été l'élève chez les Oratoriens. Élu, le 11 septembre 1819, député du grand collège du Morbihan, par 292 voix sur 569 vo-

tants, 732 inscrits), il prit place à l'opposition, vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral, et échoua aux élections de 1824. Il vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de juillet, à laquelle il applaudit. Nommé alors maire de Lorient, conseiller général, commandant de la garde nationale et membre du conseil général du commerce, il fut élu député du grand collège du Morbihan, le 28 octobre 1830, en remplacement de M. Harzeouët de Saint-Georges démissionnaire, par 275 voix (371 votants, 715 inscrits), et réélu, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège du Morbihan (Lorient), par 112 voix (161 votants, 197 inscrits), contre 21 à M. Fruchard. Il siégea d'abord parmi les ministériels, mais ne tarda pas à incliner vers l'opposition constitutionnelle. Après avoir échoué, dans ce dernier collège, le 21 juin 1834, avec 47 voix contre 193 à l'élus, M. Le Déau, il fut nommé sous-préfet de Lorient en 1835, et fut mis à la retraite de ces fonctions le 21 janvier 1855.

VILLEMALIN (ABEL-FRANÇOIS), député de 1830 à 1831, pair de France et ministre, né à Paris le 9 juin 1790, mort à Paris le 8 mai 1870, commença ses études chez Planché, y joua, à 12 ans, la tragédie en grec, entra au lycée Louis-le-Grand, s'y distingua par son extrême facilité, fut, en rhétorique, l'élève de Luco de Lancelval, qui se faisait suppléer par lui quand la maladie l'éloignait de sa chaire, et suivit les cours de l'École de droit. Son esprit lui valut dans le monde une précoce réputation, et M. de Fontanes le nomma d'emblée professeur suppléant de rhétorique au lycée Charlemagne (1810), puis maître de conférences de littérature française et de versification latine à l'École normale. Villemalin fut chargé, à la distribution des prix du concours général, du discours latin dont l'usage venait d'être rétabli, et obtint (1812) un succès plus sérieux à l'Académie française, avec l'*Eloge de Montaigne*, en remportant le prix. Cette victoire lui assura la protection de Suard, du comte de Narbonne, de la princesse de Vandemont, et les suffrages des salons littéraires de l'époque, où son talent de fin causeur le fit rechercher, en dépit de « sa laideur simiesque, de sa tenue négligée, le gilet de tricot d'une propreté suspecte, dit M. de Pontmartin, dépassant la manche de l'habit ». La chute de Napoléon l'entraîna pour lui la carrière administrative, à laquelle il se destinait. Mais la Restauration, le régime parlementaire et la réaction littéraire qui se préparaient, répondaient mieux à son tempérament. Le 21 avril 1814, le jeune écrivain fut autorisé par exception à lire dans l'enceinte de l'Académie française, et en présence du roi de Prusse et de l'empereur Alexandre, son mémoire intitulé : *Avantages et inconvénients de la critique*. Il crut devoir adresser aux souverains étrangers des compliments qui furent jugés sévèrement par l'opinion libérale. En 1816 il fut couronné une troisième fois pour son *Eloge de Montesquieu*. On l'avait appelé (mai 1814) à la chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, où il suppléait Guizot; il l'échangea (novembre 1816) contre celle d'éloquence française, qu'il occupa pendant dix ans, sauf de très courtes interruptions. L'*Histoire de Cromwell*, qu'il publia en 1819, fut, en quelque sorte, une œuvre de circonstance. Cromwell, c'était Bonaparte, et l'état politique de la France n'était pas sans analogie avec l'état politique de l'Angleterre au sortir du protectorat. Ce livre, dont le style était d'ailleurs médiocre, fut traduit en plu-

sieurs langues et valut à son auteur les fonctions de chef de la division de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'Intérieur (décembre 1815). Sous le ministère Decazes, il devint maître des requêtes au conseil d'État (4 novembre 1818). Il s'était attaché au parti qu'on appelait doctrinaire, et ce fut sous l'influence des idées de ce parti qu'il contribua à la rédaction des lois sur la presse édictées par la Restauration. Chevalier de la Légion d'honneur (1820), il succéda (1821) à Fontanes comme membre de l'Académie française, Epris, comme tous les esprits cultivés de son temps, d'une vive sympathie pour la cause de l'indépendance hellénique, il publia *Lascaris* ou les *Grecs du xv^e siècle* (1825), et l'*Essai sur l'État des Grecs depuis la conquête musulmane* (1825), deux études, l'une littéraire, l'autre historique, qui émurent vivement les esprits. Le ministère Villèle vit avec inquiétude le succès des cours professés au Sorbonne par MM. Cousin, Guizot et Villemalin, et les suspendit. Aussi, en 1827, lorsque l'Académie chargea Lacretelle, Châteaubriand et Villemalin de rédiger une supplique à Charles X contre le rétablissement de la censure (loi du 24 juin), ce dernier s'acquitta brillamment de sa tâche, et perdit le jour même ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'État. Le ministère Martignac rouvrit les cours suspendus, et M. Villemalin mit toute la souplesse de son esprit mordant au service de la cause libérale. Élu, le 19 juillet 1830, député de l'Eure, au grand collège, par 297 voix (373 votants, 418 inscrits), il prit place parmi les constitutionnels et signa l'Adresse des 221. La révolution de juillet lui assura bientôt une part importante dans la gestion des affaires publiques. Il fit partie de la commission chargée de reviser la Charte, et fut d'avis qu'on abrogeât l'article qui déclarait la religion catholique religion d'État. Aux élections de 1831, les électeurs d'Evreux refusèrent de lui continuer son mandat; mais le roi le nomma membre du conseil supérieur de l'instruction publique, dont il devint en 1832 vice-président. Le 11 octobre de la même année, il fut élevé à la pairie, et bientôt l'Académie française fit de lui son secrétaire perpétuel. Au Luxembourg, Villemalin se fit remarquer par l'indépendance relative de son caractère; il combattit (1835) les lois de septembre et n'hésita pas à défendre la théorie d'après laquelle il n'y a point de délits d'opinion, d'où il concluait que le droit commun est le droit naturel sous lequel doit vivre la presse; toutefois il n'allait pas jusqu'à la soumettre au jury. Lors de la coalition du centre droit, de la gauche et du centre gauche contre le ministère Molé, il refusa de s'y engager et il offrit son concours au ministre. Il reçut, dans le cabinet du 12 mai 1839, le portefeuille de l'instruction publique, donna une impulsion nouvelle à la publication des *Documents inédits sur l'histoire de France*, et prépara une réorganisation des bibliothèques. Ce fut pendant son ministère que l'opposition rejeta sans débat la dotation du duc de Nemours par 226 voix contre 220 : « Nous sommes étranglés par des maots, c'est comme à Constantinople », dit Villemalin. — « C'est parfois le sort des eunuques », répondit un député de la gauche. Après avoir fait partie, jusqu'au 1^{er} mars 1840, du cabinet présidé par le maréchal Soult, Villemalin revint aux affaires le 29 octobre 1840, dans le cabinet Guizot, et y resta cette fois jusqu'au 30 décembre 1844. « L'Université », a écrit M. A. Mézières, « a eu rarement à sa tête un ministre aussi digne de la représenter par

l'autorité de la parole et par l'éclat du talent. On ne peut pas dire cependant que son ministère ait laissé dans l'enseignement une trace profonde. Villemain n'était pas de ces novateurs hardis qui touchent aux institutions consacrées par l'expérience et qui se flattent de renouveler le domaine où ils régnaient. Prudent par caractère, il essaya d'améliorer ce qui existait, lentement, peu à peu, sans secousses et sans bouleversements... Peut-être manquait-il à Villemain, pour laisser la réputation d'un ministre de premier ordre, la fermeté et la décision du caractère. Il lui arrivait ce qui arrive souvent aux esprits fins et habitués à l'analyse critique : il voyait en même temps les aspects les plus différents des choses, il saisissait avec une merveilleuse sagacité les nuances les plus délicates des questions, et, sollicité en sens divers par des motifs plausibles, mais contradictoires, il hésitait à conclure. » Le projet de loi qu'il prépara sur la liberté de l'enseignement, corrigé, romanié, retiré, rapporté devant les Chambres, finit par être adopté, mais ne satisfait personne. L'Université se plaignit d'être sacrifiée, le clergé de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait, la gauche de n'avoir pas été consultée. Villemain, dont la santé s'était altérée, et à qui de cruels soucis domestiques ôtaient une partie de sa liberté d'esprit, fut, pendant quelque temps, plongé dans un désespoir qui touchait à la folie; cette agitation se calma; mais il lui resta toujours depuis lors dans l'esprit un fond d'une tristesse morose. Démissionnaire pour ces motifs en 1811, il refusa une pension de 15,000 francs, et, quand sa santé fut rétablie, reprit sa place à la Chambre haute, où il parla sur la question des réfugiés politiques et sur l'enseignement de la médecine. La révolution de 1818 le rendit à ses études préférées. Il ne remonta point dans sa chaire de la Sorbonne, se démit de son titre de professeur en 1852, et se consacra exclusivement à la publication de quelques livres nouveaux et à la réédition de ses anciens livres et discours : *Souvenirs d'histoire et de littérature* ; *M. de Narbonne* (1853) ; *Les Cent-Jours* (1855) ; *M. Desmousseaux de Givré, ancien député* (1855) ; *La Tribune moderne* ; *M. de Châteaubriand* (1857) ; *Choix d'études sur la littérature contemporaine* (1857) ; etc. Antérieurement, il avait donné encore : le *Tableau de l'éloquence chrétienne au XVIII^e siècle* ; un *Cours de littérature française, tableau du XVIII^e siècle* ; *Discours et mélanges littéraires* (1823) ; *Nouveaux mélanges historiques et littéraires* (1827) ; *Études d'histoire moderne* (1816), etc., et de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Savants*, la *Revue contemporaine*, etc. En 1860, il fit paraître : la *France, l'Empire et la Papauté*, livre dans lequel il défendit le pouvoir temporel du pape et qui fit quelque bruit alors. Son *Histoire de Grégoire VII*, peut-être son meilleur ouvrage, a été publié en 1873, après sa mort. Villemain mourut à 80 ans, grand-officier de la Légion d'honneur (29 octobre 1843).

VILLEMALIN (FRANÇOIS-EMILE), sénateur du second Empire, né à Paris le 3 mars 1795, mort à Castres (Tarn) le 30 mars 1867, frère du précédent, fut longtemps attaché aux bureaux de l'administration centrale de la guerre, et devint en 1850 Intendant militaire. Il entra ensuite au Conseil d'Etat (section de la guerre et de la marine), et fut appelé, par un décret du 24 octobre 1863, à siéger au Sénat impérial,

où il soutint de ses votes le gouvernement de Napoléon III. Il était en 1863 le doyen des conseillers d'Etat. Il mourut avant la chute de l'empire, à 72 ans.

VILLEMANNY (JACQUES-PIERRE ORILLARD, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 5 janvier 1751, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 3 septembre 1830, « fils de Pierre Orillard de Villemanny, et d'Emilie-Anne-Henriette Delahaye », entra dans l'administration de la guerre, fit comme tel la campagne d'Amérique, et fut nommé, à la Révolution, commissaire ordonnateur à l'armée du Rhin, puis à l'armée d'Italie, où Bonaparte le distingua et le nomma inspecteur ordinaire aux revues. Après le 13 brumaire, il devint chef de la comptabilité au ministère de la Guerre, puis inspecteur général aux revues. Officier de la Légion d'honneur (15 pluviôse an XIII), il fut nommé, le 11 décembre 1809, membre du Sénat conservateur, et, le 9 mars 1810, comte de l'empire. Avant adhéré à la déchéance de l'empereur, il devint pair de France, le 4 juin 1814, n'exerça aucune fonction pendant les Cent-Jours, mais perdit son emploi en 1816. A titre de compensation, on le nomma, le 10 janvier 1816, membre du grand conseil d'administration des Invalides, et, le 3 mai suivant, membre de la commission d'amortissement. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, défendit les libertés constitutionnelles et se montra opposé aux lois d'exception. Grand-officier de la Légion d'honneur (22 mai 1825).

VILLEMARQUÉ (DE LA). — Voy. HENRIART.

VILLEMORGE (DE). — Voy. BRILLER.

VILLEMORT (MARIE-MESMIN DU BOUEX, MARQUIS DE), député en 1789, né à Villemort (Vienne) le 15 décembre 1745, mort à Poitiers le 7 août 1815, ancien officier et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 27 mai 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Il ne témoigna d'abord aucune hostilité pour les réformes, parla sur l'organisation de la marine, mais combattit les atteintes portées aux prérogatives du roi. Il quitta la France en 1792, fut inscrit sur la liste des émigrés, et se fixa à Hagen (Westphalie prussienne); il y résidait encore, le 28 fructidor an VIII, date à laquelle sa femme demanda pour lui au consul Lebrun l'autorisation de rentrer. A l'appui de sa demande, elle produisit un certificat du maire de Villemort, en date du 25 prairial an VIII, attestant que le marquis avait voté à la Constituante « pour l'égalité et la liberté », qu'il n'avait pas protesté contre les décrets de l'Assemblée, qu'il avait « couru, en 1792, les plus grands risques d'être assassiné et brûlé dans son domicile à Villemort, et qu'il est d'une âme douce, sensible et généreuse ». M. de Villemort fut rayé de la liste des émigrés en vendémiaire an IX, et revint en France, où il se tint en dehors des affaires publiques jusqu'à sa mort.

VILLENEUVE (ARMAND-JEAN-LAMBERT BRUNET, MARQUIS DE), député de 1830 à 1831, né à Villeneuve (Hérault) le 7 juin 1780, mort à une date inconnue, débuta sous la Restauration dans la carrière administrative comme sous-

préfet. Elu, le 3 juillet 1830, député de l'Ille-rault au grand collège, par 197 voix (390 votants, 450 inscrits), il se rallia à la monarchie de Louis-Philippe, et devint sous-préfet de Fontainebleau, puis préfet du Tarn (10 décembre 1832), préfet de l'Indre (12 juillet 1835), préfet d'Eure-et-Loir (23 juillet 1837), et préfet du Loiret (1812-1818). Il ne s'était pas représenté aux élections générales de 1831. Commandeur de la Légion d'honneur.

VILLENEUVE (JEAN-LOUIS-EMILE), député de 1831 à 1839, né à Lembeye (Basses-Pyrénées) le 9 mars 1817, mort à Lembeye le 23 janvier 1893, vint faire ses études médicales à Paris, se lia avec la jeunesse républicaine des écoles, collabora aux petits journaux du quartier latin, fut impliqué, sous l'empire, dans plusieurs procès politiques, condamné à la prison, et, accusé avec Blanqui, Tridon et Jacard, d'organisation de complot, fut acquitté par la haute-cour de Blois (1861). Recu docteur en 1865, il se fixa dans le 17^e arrondissement, dont il devint premier adjoint après le 4 septembre 1870; pendant la guerre, il servit, comme chirurgien, au 91^e bataillon de la garde nationale. Inscrit à la « Ligue des droits de Paris » au début de la Commune, il se retira à Clichy, comme médecin, après la répression de l'insurrection communaliste, fut élu maire de cette commune en 1875, puis conseiller général du canton de Nouilly, et échoua, aux élections législatives du 20 février 1876, au second tour (5 mars), dans la 2^e circonscription de Saint-Denis, avec 4,433 voix contre 3,833 à M. Bamberg, élu. Les élections du 21 août 1881 le firent entrer à la Chambre, comme député de la même circonscription, avec 7,511 voix (13,967 votants, 19,628 inscrits), contre 2,143 à M. Peleponne, 1,795 à M. Dax, 1,592 à M. Bamberg, 492 à M. Vaca, et 261 à M. Suzor. Il prit place à la gauche radicale, posa (11 mai 1882) une question à M. de Freycuet sur la politique qu'il entendait suivre dans les affaires égyptiennes, et fut réélu, le 13 octobre 1885, sur la liste radicale de la Seine, au second tour, le 27^e sur 38, par 281,656 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il reprit sa place parmi les radicaux, et, atteint d'aliénation mentale, se retira, sans donner sa démission, à Lembeye, où il est mort.

VILLENEUVE-BARGEMONT (BARTHÉLEMY-JOSEPH, COMTE DE), député en 1789, né à Bargemont (Var) le 6 juin 1720, mort à une date inconnue, chanoine-comte de Saint-Victor de Marseille, fut élu, le 4 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Marseille, avec 54 voix (78 votants). Il approuva la réunion des trois ordres, fut adjoint au comité de vérification, mais, le 20 mai 1789, tenta de revenir sur l'abandon des privilèges voté la veille par 150 voix contre 72; dans la discussion, il dit à l'évêque de Langres, qui lui reprochait d'ignorer ce dont il parlait : « J'ai plus oublié de choses que vous n'en savez. » Il vota dès lors avec la minorité, émigra après la session, et mourut probablement à l'étranger, étant sorti de France âgé de 72 ans.

VILLENEUVE-BARGEMONT (EMMANUEL-FERDINAND, MARQUIS DE), député de 1820 à 1827, né à Grasse (Var) le 25 décembre 1777, mort à Grasse le 26 janvier 1835, « fils de Joseph de Villeneuve-Bargemont, chevalier, et de dame

Anno-Joséph-Sophie de Bausset de Roquefort », chevalier de Malte dès sa naissance, était élève au corps royal de la marine en 1790, et fit campagne sur divers bâtiments de guerre jusqu'au 31 mars 1792, date à laquelle il émigra. Revenu en France peu après le 18 fructidor, il s'engagea au 7^e hussards le 21 vendémiaire an VII, passa aux guides d'Italie le 1^{er} ventôse an VII, et retourna de nouveau dans la marine comme enseigne, le 18 germinal an VIII. Le 8 janvier 1802, il fut autorisé à rester dans ses foyers, et fut nommé, le 24 juin 1805, inspecteur de la région des droits réunis. Après les revers de la campagne de Russie, son zèle royaliste s'éveilla tout à coup. En 1814, il s'opposa à l'exécution des ordres du maréchal Soult, et alla au devant de Wellington. Nommé sous-préfet de Castellane le 27 janvier 1815, il tenta en vain de s'opposer à la marche de Napoléon, quitta alors sa sous-préfecture, et rejoignit le duc d'Angoulême, qui le nomma préfet par intérim des Basses-Alpes (17 mars 1815). Sa conduite ayant paru suspecte aux royalistes, il fut appelé à Paris, après Waterloo, pour se justifier; il y réussit et fut nommé à la préfecture des Basses-Alpes (14 juillet 1815). Successivement préfet des Pyrénées-Orientales (21 juillet 1815), de la Nièvre (26 juin 1822), de la Somme (21 juin 1825), il avait été, le 20 novembre 1810, élu député du grand collège des Basses-Alpes, par 109 voix (177 votants, 233 inscrits), contre 58 à M. Thomas, et réélu, le 13 novembre 1822, par 113 voix (152 votants, 233 inscrits), et le 25 février 1824, par 81 voix (158 votants, 206 inscrits). Il siégea constamment parmi les ministériels, donna sa démission de préfet le 3 août 1830, et fut admis à la retraite le 11 janvier 1831, avec une pension de 5,316 francs.

VILLENEUVE-BARGEMONT (JOSEPH, COMTE DE), député de 1826 à 1831, né à Bargemont (Var) le 9 janvier 1782, mort au château de Bois-le-Roy (Loiret) le 17 décembre 1839, frère cadet du précédent, fut d'abord secrétaire du général Lacuée, puis référendaire à la cour des comptes en 1807, applaudit au retour des Bourbons, et fut nommé préfet de la Haute-Saône le 14 juillet 1815, et de Saône-et-Loire le 6 octobre 1825. Elu député du grand collège de la Haute-Saône, le 9 octobre 1826, par 84 voix (106 votants, 147 inscrits), contre 19 à M. de Grammont, et réélu, le 24 novembre 1827, par 62 voix (113 votants, 133 inscrits), contre 49 à M. de Marnier, il siégea dans la majorité et refusa de signer l'Adresse des 221; il avait échoué, le 17 novembre 1827, dans le 2^e arrondissement électoral du même département, avec 100 voix contre 122 à l'élu, M. de Grammont, et il échoua de nouveau, le 26 juin 1830, dans le 1^{er} arrondissement, avec 91 voix, contre 143 à l'élu, M. Accarier; mais, le 3 juillet 1830, le grand collège lui donna 66 voix (112 votants, 127 inscrits), contre 45 à M. Nourrisson. Pendant ce temps, il était devenu directeur des douanes (15 février 1828), et directeur des postes (12 novembre suivant). Ayant refusé de se rallier au gouvernement de Louis-Philippe, il fut mis à la retraite le 26 septembre 1830, avec une pension de 3,753 francs.

VILLENEUVE-BARGEMONT (JEAN-PAUL-ALBAN, VICOMTE DE), député de 1830 à 1831 et de 1840 à 1848, né à Saint-Auban (Var) le 8 août 1781, mort à Paris le 8 juin 1850, frère des précédents, fut successivement secrétaire des bureaux de la sous-pré-

lecture de Nérac (19 nivôse an XII), secrétaire particulier du préfet de Lot-et-Garonne (10 avril 1806), secrétaire particulier du comte Lacuée de Cessac (18 octobre 1807), auditeur au conseil d'Etat (1^{er} août 1810), sous-préfet de Zickzée (Bouches-de-l'Escaut) (21 mai 1811), préfet des Bouches-de-l'Escaut (12 février 1812), et préfet de Sambre-et-Meuse (2 janvier 1814). Il abandonna ce dernier poste au moment de l'invasion et revint en France saluer le retour des Bourbons. Préfet de Tarn-et-Garonne (12 juin 1814), il perdit cet emploi aux Cent-Jours, et rentra dans l'administration comme préfet de la Charente (6 août 1817), de la Meurthe (25 avril 1820), de la Loire-Inférieure (18 septembre 1824), du Nord (5 mars 1828). Nommé maître des requêtes en service extraordinaire le 18 février 1830, et conseiller d'Etat le 12 novembre 1828, il refusa le serment au gouvernement de Louis-Philippe, et fut mis à la retraite comme préfet le 22 octobre 1830, avec une pension de 6,000 francs. Il avait été élu, le 3 juillet 1830, député du grand collège du Var, par 71 voix (109 votants, 175 inscrits) ; il vota avec les légitimistes, et ne se représenta pas en 1831. L'année suivante, il accepta de la duchesse de Berry, qui se proposait de débarquer en Provence, le brevet de commissaire royal dans le Var ; il accompagna la princesse pendant quelque temps, puis revint à Paris où il s'adonna à l'étude de l'économie politique. Candidat à la députation le 21 juin 1831, dans le 12^e collège du Nord (Hazebrouck), il échoua avec 227 voix contre 250 à Pélou, M. Warelain ; le 21 mars 1840, il fut élu député du 3^e collège du même département (Lille) par 519 voix (830 votants), en remplacement de M. Hennequin, décédé, et réélu, le 9 juillet 1842, par 536 voix (793 votants, 1,192 inscrits), contre 241 à M. Lefèvre, et le 1^{er} août 1846, par 519 voix (1,631 votants, 1,246 inscrits), contre 491 à M. Mimerel. Il prit place parmi les légitimistes, et vota contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat. La révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques du 12 avril 1845, en remplacement de Lakamal, M. de Villeneuve a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Economie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir* (Paris, 1834, 3 volumes) ; *Histoire de l'économie politique* parue dans l'*Université catholique de 1835-36-37* ; *Le livre des affligés, ou douleurs et consolations* (1841, 2 volumes) ; *Notice sur l'état actuel de l'économie politique en Espagne et sur les travaux de Rancón de la Sagra* (1841) ; il a en outre collaboré au *Journal des Economistes* et au *Patrique français*.

VILLENEUVE-BARGEMONT (JEAN-BAPTISTE, VICOMTE DE), représentant en 1849, né à Bargemont (Var) le 28 novembre 1788, mort au Beausset (Var) le 6 août 1861, entra dans la marine à quinze ans, comme simple matelot, prit part (1805) au combat de Trafalgar, et fut nommé enseigne de vaisseau en 1809, puis lieutenant de vaisseau en 1814. En 1820, il fut chargé de commander la station de la Guyane française, qui se composait d'un brick et de deux bâtiments légers. Démissionnaire en 1835, il se fit élire, le 13 mai 1849, représentant du Var à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 26,275 voix (101,516 inscrits). Il siégea à droite, appartint à la majorité monarchiste, avec

laquelle il vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée en 1851.

VILLENEUVE DE CHENONCEAUX (FRANÇOIS-RENÉ VALET, COMTE DE), sénateur du second empire, né à Paris le 7 juin 1777, mort au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire) le 12 février 1863, fils de Pierre-Armand Valet de Villeneuve, écuyer, conseiller du roi, et de Madeleine-Suzanne Dupin de Franceuil, s'engagea sous le Consulat, fit quelques-unes des campagnes de l'empire, reçut le titre de comte de Villeneuve et fut chambellan de la reine Hortense. Il continua à servir dans l'armée française pendant la Restauration, fut fait officier de la Légion d'honneur pendant la guerre d'Espagne (1823), et se retira dans ses terres peu de temps après. Il ne s'occupa pas de politique jusqu'à l'avènement du second empire, et fut alors nommé sénateur le 31 décembre 1852. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique.

VILLENEUVE DE VENGE (PAUL-PIERRE-OURS-HÉLON, MARQUIS DE), pair de France, né à Venge (Var) le 29 juin 1759, mort à Paris le 9 septembre 1819, « fils de Jean-Alexandre-Roméo de Villeneuve, et de Angélique-Louise de La Roche-foucauld », était colonel au moment de la Révolution. Il émigra en 1791, servit à l'armée des princes et ne rentra en France qu'avec les Bourbons. Pair de France du 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, fut promu maréchal de camp le 17 juillet 1816, et mourut trois ans après.

VILLENEUVE DE VENGE (CLÉMENT-LOUIS-HÉLON, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 11 février 1783, mort à Paris le 9 février 1834, fils du précédent et de Marie-Clémentine-Thérèse de Laage de Bellefaye, suivit son père en émigration, et rentra en France sous le Consulat. Il s'engagea dans l'armée française, fit les campagnes d'Austerlitz et d'Iéna, devint officier d'ordonnance de l'empereur, et fut créé baron de l'empire le 31 décembre 1809. Colonel à la Restauration, il fut maintenu dans ce grade, et prit le commandement des hussards de la garde royale. Maréchal de camp en 1817, il fut admis à siéger, le 21 février 1820, à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il prit ensuite part à la guerre d'Espagne en 1823, se rallia en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe, mais n'exerça plus aucun commandement militaire.

VILLEQUIER (LOUIS-ALEXANDRE-CÉLESTE D'AUMONT, DUC DE), député en 1789 et pair de France, né à Paris le 14 août 1736, mort au château de Villequier, commune de Goulis (Côte-d'Or), le 16 août 1814, entra fort jeune dans les armées du roi, fit les campagnes de la guerre de Sept ans et la guerre de l'indépendance américaine, et y gagna le grade de lieutenant-général. Au moment de la Révolution, il était gouverneur du Boulonnais. Élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer, il se montra très hostile aux idées nouvelles, parla pour la vérification séparée des pouvoirs, fit partie du comité des rapports, donna sa démission le 15 décembre 1789, et fut remplacé par M. du Bluzol-du-Rieu. Denoncé comme ayant facilité la fuite du roi à Varennes,